Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1394

Artikel: Les radicaux réinventent la saignée
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014737

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les radicaux réinventent la saignée

Une commission du parti radical suisse a présenté ses propositions-solutions à la maîtrise des coûts de la santé. Ce sont les scolaires recettes libérales appliquées à un domaine qui ne les tolère pas.

Les formules sont simples comme celles d'un catéchisme; concurrence entre des unités soumises à la même règle du jeu, pas de subventions étatiques privilégiant certains concurrents. Et si l'État doit intervenir en faveur des individus pour qui la loi libérale a des effets trop rigoureux, que soient aidés ceux-là seuls qui en ont besoin; cibler et non pas arroser. Appliqués par les radicaux suisses au domaine de la santé, ces commandements donnent les lignes directrices suivantes: suppression des subventions publiques aux hôpitaux cantonaux ou conventionnés, qui seront mis sur pied d'égalité, donc en concurrence, avec les cliniques privées. Il en résultera naturellement une hausse des primes qui sera compensée par une aide accrue à ceux pour qui la charge sera trop lourde.

Offre et demande

La proposition est aberrante pour une raison simple: les lois ordinaires du marché ne s'appliquent pas au domaine de la santé.

Le patient n'est pas un consommateur. Sa liberté est réduite, même s'il faut garantir celle, fondamentale, du choix de son médecin et de son établissement hospitalier. Le diagnostic et le traitement qui lui est proposé dépassent sa compétence. Certes, il a toujours la liberté fondamentale de rompre le lien de confiance avec son médecin, d'en choisir un autre ou de laisser faire la nature. Mais il ne choisit par comme on choisit une voiture en fonction de son budget, de ses goûts, de ses besoins. La relative dépendance du patient explique la croissance forte des coûts de la médecine ambulatoire, déterminée, entre autres facteurs, par la densité médicale. La demande ne crée pas l'offre; l'offre, pour une part, détermine l'ampleur de la demande. Une libre concurrence hospitalière aurait les mêmes effets. N'a-t-on pas déjà observé dans les cliniques privées des interventions chirurgicales sans justification véritable?

Socialement

La Suisse est un des pays où l'aide publique au coût de la santé se révèle particulièrement basse; pour l'essentiel, aide cantonale aux hôpitaux et aide fédérale pour l'allégement des primes en faveur des bas revenus. La suppression de l'aide aux hôpitaux renchérira encore fortement les primes individuelles. Un report de l'économie faite au profit d'un allégement accru des primes pour les revenus modestes n'est pas crédible pour les raisons suivantes. D'abord ce domaine est de compétence cantonale, le parti radical n'en a cure. D'autre part, certains cantons ont démontré qu'ils ne jouaient pas le jeu de l'allégement. Zurich, et d'autres cantons, n'utilisent que le 50% des sommes mises à disposition par la Confédération. Enfin la hausse des primes pénaliserait la classe moyenne que les mêmes radicaux prétendent défendre, et encore plus les familles en raison de l'inique principe de la prime par tête.

Politiquement

On peut douter que les propositions radicales aillent bien loin. Leur mérite, si l'on peut dire, est d'être révélatrices. Le libéralisme, modèle anglo-saxon, fait décidément des ravages à Zurich d'où vient l'inspiration. Le paradoxe, c'est que tout en prônant verbalement les valeurs identitaires suisses, sous l'inspiration de l'UDC, on met en place un libéralisme destructurant l'esprit communautaire. *ag*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (*fb*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
Site: http://www.domainepublic.ch
CCP: 10-15527-9